

Ambert, le 25 novembre 2021

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires, Chers Collègues,

J'ai le plaisir de vous faire part de la prochaine réunion de notre Conseil de Communauté qui se tiendra le :

Jeudi 02 décembre 2021, 18 h,
Salle multi-activités d'Arlanc

L'ordre du jour du conseil sera le suivant :

I- ADMINISTRATION GENERALE

-	Abattoir d'Ambert : Protocole d'accord entre la commune d'Ambert/ALF	Délibération (rapport n°1)
-	Décision modificative n°4	Délibération (rapport n°2)
-	Versements du Budget Principal aux Budgets Annexes	Délibération (rapport n°3)
-	Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)	Délibération (rapport n°4)
-	Dates de conseils 2022	Délibération (rapport n°5)
-	RH – Modification du Tableau des emplois	Délibération (rapport n°6)

II- PÔLE « ÉCONOMIE »

-	Vente de terrain - commune d'Olliergues	Délibération (rapport n°7)
-	Résiliation des marchés relatifs à la réhabilitation de l'ancienne école à Saint-Germain l'Herm	Délibération (rapport n°8)
-	Cession d'un terrain à Prabouré	Délibération (rapport n°9)
-	Convention de Délégation de Service Public « Espace nordique des Crêtes du Forez »	Délibération (rapport n°10)
-	Redevance Espace Nordique	Délibération (rapport n°11)
-	Pass Saison Forez 2021	Délibération (rapport n°12)

III- PÔLE « AGRICULTURE -FORÊT – AMÉNAGEMENT DURABLE »

-	Abattoir d'Ambert - Convention de mise à disposition des locaux	Délibération (rapport n°13)
-	Abattoir d'Ambert – Tarification 2022	Délibération (rapport n°14)

-	Aide au service de remplacement agricole	Délibération (rapport n°15)
-	Renouvellement de l'animation territoriale agricole	Délibération (rapport n°16)

IV- PÔLE « CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE »

-	Contrat Territoire-Lecture avec la DRAC	Délibération (rapport n°17)
-		

V- PÔLE SOCIAL

-	Service de portage de Repas – secteur de Cunlhat	Délibération (rapport n°18)
---	--	-----------------------------

VI- PÔLE « SERVICES TECHNIQUES »

-	Elimination des déchets – rapport d'activités 2020	Délibération (rapport n°19)
-	Restauration Collective – Loi Egalim	Délibération (rapport n°20)
-	Collecte des OM – orientations 2022/2026	Délibération (rapport n°21)
-	SPANC – Réduction de la Fréquence des contrôles périodiques	Délibération (rapport n°22)
-	Compétence « Eau et Assainissement »	Délibération (rapport n°23)

VII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

-	Motion pour la défense de l'hôpital d'Ambert	Délibération (rapport n°24)
-	Point sur la situation de l'association Récup'Dore Solidaire	

Je vous rappelle que depuis le 15 novembre, la loi de Vigilance sanitaire a rétabli les règles dérogatoires applicables aux assemblées délibérantes :

- quorum rapporté au tiers des conseillers présents ;
- les élus peuvent être porteurs de deux pouvoirs ;
- réunion sans public ou avec une jauge maximale ; je l'ai fixée à 15 personnes.

Veuillez agréer, chers Collègues, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Président,
Daniel FORESTIER

Destinataires :

Conseillers communautaires
Monsieur le Sous-préfet d'Ambert
Mairies
La Montagne
La Gazette